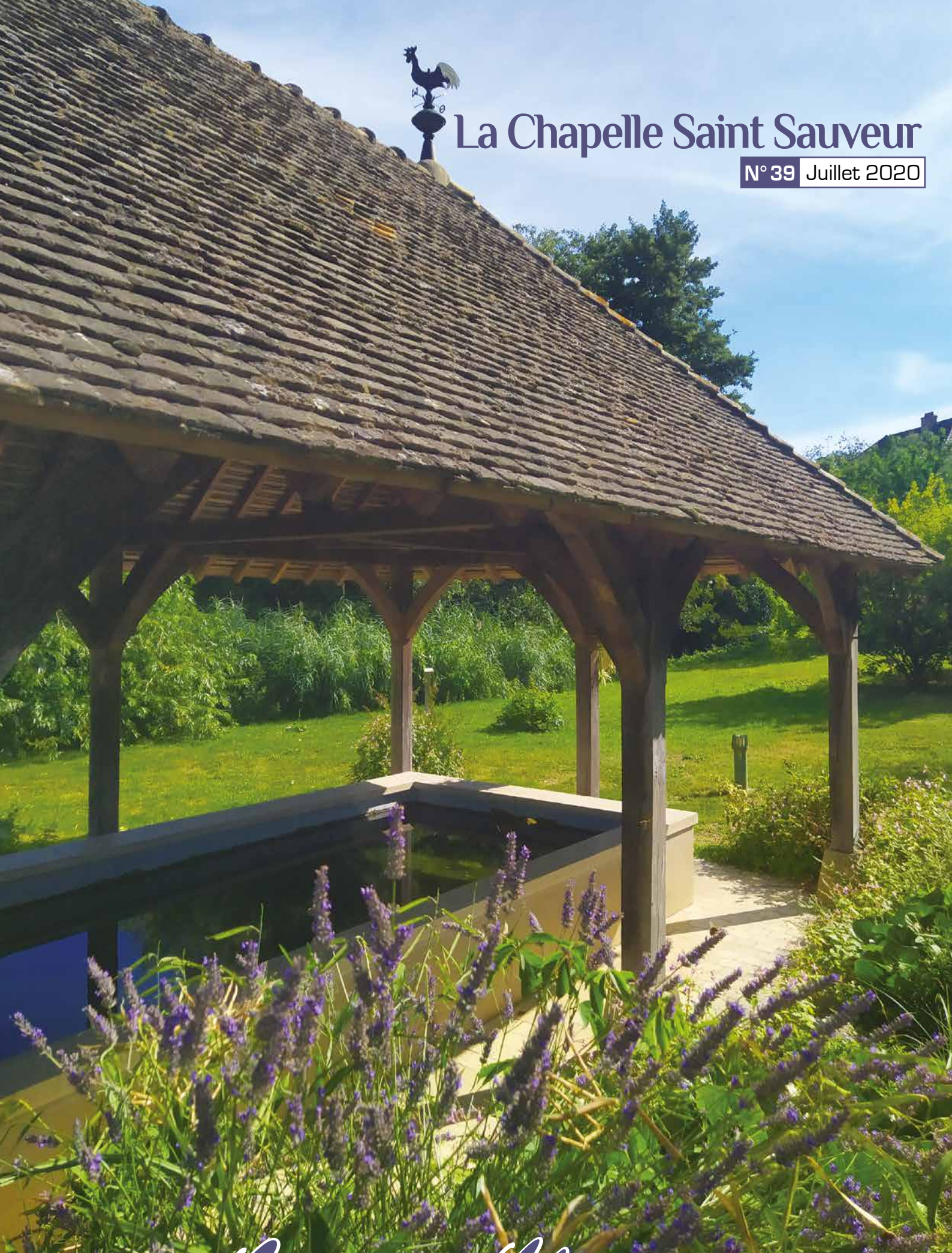




La Chapelle Saint Sauveur

N° 39 Juillet 2020



Bulletin Municipal

Sommaire

Le mot de Madame le Maire.....	3
Présentation de la nouvelle équipe municipale.....	4
Les commissions communales et réunions des conseils municipaux	5
Les informations diverses	6-7
COVID 19 / confinement / déconfinement	8-10
Les numéros utiles et la vie associative.....	11
L' ambroisie	12-13
La page détente.....	14
Règles de bon voisinage.....	15

Année 2020

15 Mars : Élection municipale, au 1^{er} tour, l'équipe municipale est élue.

17 Mars : Covid 19 s'invite, confinement de la population.

11 Mai : Déconfinement progressif

26 Mai : Mise en place du nouveau conseil municipal, je suis élue maire.

Je vais rarement employer la 1^{ère} personne du singulier, mais le « nous » car j'ai la volonté de travailler en équipe. Nous sommes 15 embarqués à la barre d'un beau navire « *La Chapelle Saint Sauveur* » et vous êtes tous à bord.

Nous nous efforcerons de consolider les réalisations des précédents mandats municipaux, dont nous saluons le dynamisme et les actions menées pour embellir notre village.

Notre volonté est d'agir au mieux, pour continuer à développer, rendre toujours plus attractive notre commune, en vous associant aux différents projets que nous mènerons pendant les six années à venir.

L'année 2020 est une année inédite car impactée par la pandémie du Covid 19, avec une reprise économique à relancer, une vie sociale à reprendre prudemment, de nombreuses manifestations annulées, des gestes barrières à continuer d'appliquer car ce virus est toujours présent, ne le sous-estimons pas !

Veiller à nos comportements envers nos semblables n'est pas chose aisée, ne baissons pas la garde nous devons combattre « *l'infiniment petit* »

Devant le constat du taux important de votants aux élections municipales, plus de 70%, force est de constater votre intérêt pour la vie de notre commune, ainsi, l'équipe municipale et moi même vous assurons de notre investissement et restons à votre écoute.

Je vous souhaite à tous un bel été.

Marie-Françoise Garot

Maire de La Chapelle Saint Sauveur





Depuis les élections du 15 mars 2020, une nouvelle équipe municipale a été mise en place.
La voici réunie devant la mairie. Absente lors de la photo : Romy WEISS



Madame le Maire
Marie -Françoise GAROT



1^{er} adjoint
Jean-Marc GUIGUE



2^e adjointe
Nathalie GRAS



3^e adjoint
Matthieu RABETTE



Michel BORGEOT



Chantal BOUCHARINC



Patrick BOUREILLE



Luc FLEURY



Séverine FORTIN



Bruno MAUPAS



Christelle PACAUD



Catherie ROYER



Adeline TUPINIER



Jean-Thomas VUILLARD



Romy WEISS



- **Commission budget, finances, appels d'offres**
GUIGUE Jean-Marc, BOUREILLE Patrick, MAUPAS Bruno, FLEURY Luc
- **Commission urbanisme et travaux, bâtiments municipaux et logements**
GUIGUE Jean-Marc, PACAUD Christelle, BOUREILLE Patrick, FORTIN Séverine
- **Commission action sociale, à la santé, à la solidarité, au handicap et aux Seniors**
WEISS Romy, VUILLARD Jean-Thomas, ROYER Catherine, RABUT Corinne, BOISSARD Marie-Thérèse, BOLZONELLA Patricia
- **Commission espaces verts, environnement, fleurissement, cimetière**
RABETTE Matthieu, BOUCHARINC Chantal, PACAUD Christelle, VUILLARD Jean-Thomas
- **Commission site INTERNET, page FACEBOOK et communication**
GRAS Nathalie, GUIGUE Jean-Marc, TUPINIER Adeline
- **Commission gîtes communaux**
ROYER Catherine, FORTIN Séverine, GRAS Nathalie, GUIGUE Jean-Marc
- **Commission affaires culturelles, vie associative, jeunesse, sport et loisirs**
RABETTE Matthieu, GUIGUE Jean-Marc, WEISS Romy, ROYER Catherine
- **Commission baignade**
GUIGUE Jean-Marc, MAUPAS Bruno, RABETTE Matthieu
- **Commission voirie – chemins / sécurité routière**
FLEURY Luc, PACAUD Christelle, BOUCHARINC Chantal, GRAS Nathalie, BERGEOT Michel, MAUPAS Bruno
- **Commission transition énergétique**
BOUCHARINC Chantal, RABETTE Matthieu, FORTIN Séverine, WEISS Romy, FLEURY Luc, BERGEOT Michel, PACAUD Christelle.

Les commissions sont ouvertes à toutes les personnes qui veulent s'investir dans la vie de la commune.

LES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier conseil municipal devait se tenir le vendredi 20 mars 2020, en raison de la crise sanitaire, il n'eut lieu que le vendredi 26 mai 2020.

Séance du 26 mai 2020

Après l'élection du maire et de ses adjoints, ce premier conseil fut consacré à la détermination des délégations du conseil municipal au maire, à la constitution des commissions municipales et à la désignation des délégués de la commune dans les syndicats.

Séance du 29 juin 2020

Séance consacrée au vote du budget primitif, aux comptes rendus des différentes commissions, à l'attribution de subvention aux associations, au vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Séance du 10 juillet 2020

Séance consacrée à l'élection des délégués appelés à former le collège électoral sénatorial.



CONSEIL MUNICIPAL

A compter du 1^{er} septembre 2020,
une permanence se tiendra en mairie,

chaque Samedi Matin, de 10h à 12h.

Un adjoint ou Madame le Maire
sera présent afin de répondre
à vos demandes, interrogations,
suggestions...

L'ancien garage rénové

Au bourg, à côté de l'Auberge de la Chapelle, le mur de l'ancien garage de Gaston Monnot a été repeint par Fabrice Descharmes et a retrouvé ses couleurs d'antan. Fabrice a souhaité conserver les inscriptions initiales, mais ne nous y trompons pas, il ne s'agit pas d'un garage mais d'un atelier d'entretien des véhicules de ses rêves. Selon Fabrice !



LE CONCOURS DES MAISONS ILLUMINÉES

Le concours des maisons illuminées
se poursuivra en cette fin d'année,
alors n'hésitez pas à revêtir vos
maisons et jardins de leurs plus
belles parures. Une commission
passera et choisira...

**DES PANIERS GARNIS SONT
À GAGNER !**

Camion Pizzas

Chaque lundi soir, un camion pizzas
tenu par Christian s'installe sur la place
à côté d'un maraîcher BIO, Fred.



Panneaux photovoltaïques

Des panneaux photovoltaïques ont été
installés sur le toit de la salle des fêtes
et une autre installation est prévue sur le toit
des ateliers municipaux,
dans la continuité des travaux mis en place
par le précédent conseil.



La Carte Jeunes

La carte jeunes est disponible en
mairie, elle est destinée à tous les
jeunes de la commune nés entre
2004 et 2014 et offre des réductions
dans différents domaines
(musées, librairies, transports,
activités ludiques...)

Elle sera à nouveau offerte par la
municipalité en 2020-2021.

Petit Marché



Chaque samedi matin, le petit marché a lieu sur la place de la Chapelle-Saint-Sauveur, en face de la boulangerie, des producteurs locaux vous y attendent avec des produits de grande qualité !

- Florence et ses fromages que nous connaissons déjà
- Justine, maraîchère BIO nouvellement arrivée dans notre commune.

LOCAL DE LA POSTE

L'ancien local de la Poste a été rénové et transformé en logement, il est actuellement loué depuis le 1^{er} juin 2020. A l'étage, l'ancien parquet, un peu fatigué, a été remplacé par un autre qui uniformise l'ensemble. Au rez-de-chaussée, le bureau et la réserve sont devenus un grand séjour très lumineux.

**AVANT****APRES****APRES**

LOCATION DE TABLES ET BANCS DE BRASSERIE

Vous pouvez vous adresser à l'association Pêche et Loisirs pour louer tables et bancs de brasserie (10 ensembles disponibles).

Tarif : 3 € par ensemble (une table, deux bancs) pour deux jours. Caution : 20 €

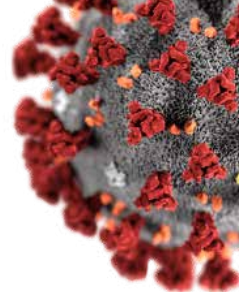
LOCATION DE 2 BARNUMS

L'association Pêche et Loisirs a fait l'acquisition de 2 barnums de 3m x 3m. Ce matériel, géré par l'association, est mis gratuitement à la disposition des associations et de la commune. Il peut être loué par les utilisateurs des gîtes, de la salle des fêtes et les particuliers.

TARIF 2020 : 25 € l'unité pour le week-end + caution de 200 €

La location est gratuite pour les associations.





Qu'est-ce que le Coronavirus, Covid-19?

Les Coronavirus sont une grande famille de virus qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume (*certains virus saisonniers sont des coronavirus*) à des pathologies plus sévères comme le MERS (*Middle East Respiratory Syndrome*) ou le SRAS (*Syndrôme Respiratoire Aigu Sévère*). Le virus identifié en 2019 en Chine est un nouveau coronavirus et la maladie provoquée par ce coronavirus a été nommée Covid-19 par l'OMS (*Organisation Mondiale de la Santé*).

Pourquoi ce nom COVID-19?

Le coronavirus est invisible pour les yeux, mais sous un microscope, il ressemble à une couronne, du latin corona.

CO

Comme « corona » ou couronne

VI

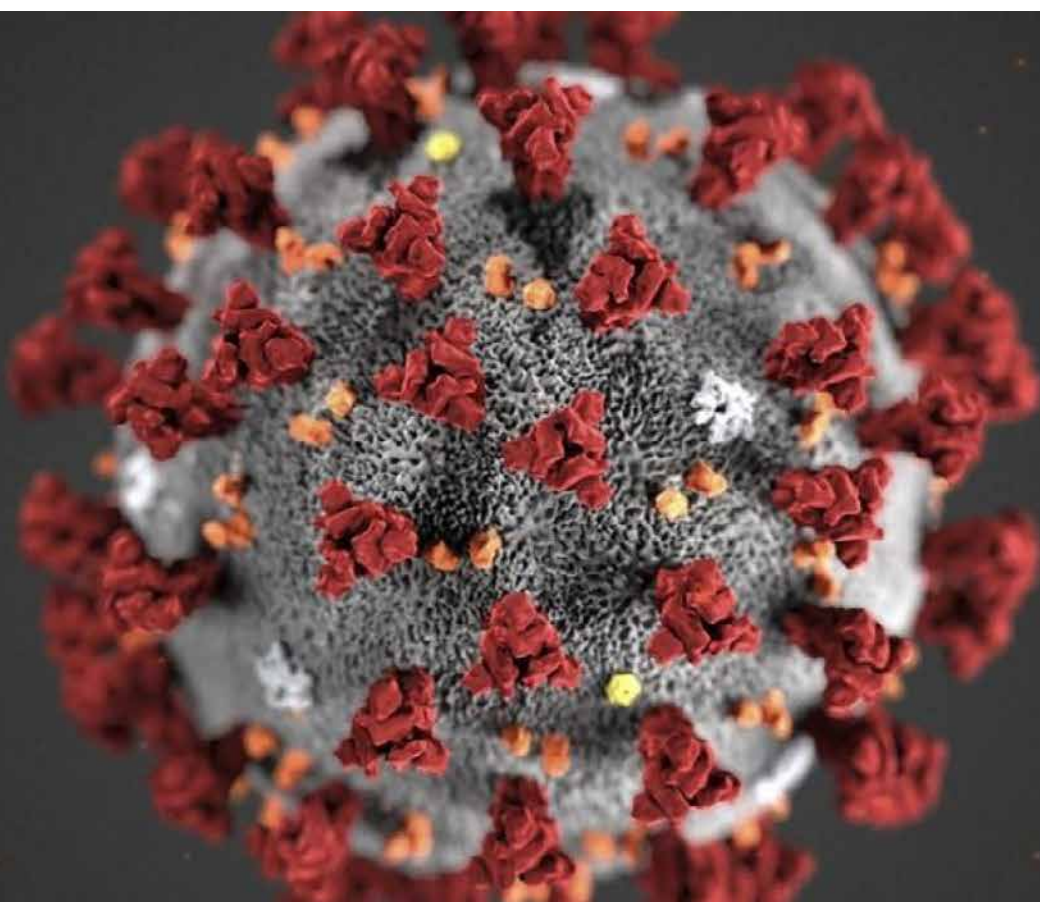
Comme « virus »

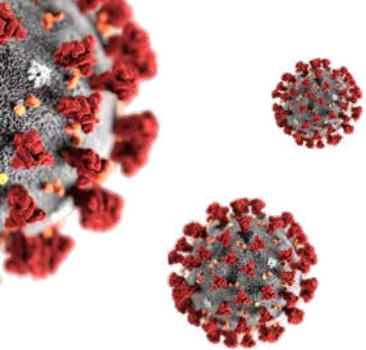
D

Comme « disease » qui signifie « maladie » en anglais

19

Année de son apparition en Chine





LE CONFINEMENT

En raison de la situation sanitaire, le mardi 17 mars 2020 à midi, le confinement a été décrété par M. le Président de la République, E Macron. A la Chapelle-Saint-Sauveur, comme partout en France et dans toute une partie du monde, la vie fut mise entre parenthèses.

Dès le dimanche 21 mars 2020, sous l'impulsion de Marie-Françoise GAROT, les élus, ont mis en place un «*quadrillage*» permettant, par quartiers, hameaux, rues... de joindre les personnes isolées, seules, dépendantes, âgées afin de leur proposer aide et soutien en cette période difficile.

- Proposition de photocopies d'attestations dérogatoires de déplacement
- Aide pour faire les courses/ récupérer les médicaments à la pharmacie
- Prise de contact/ nouvelles régulièrement
- Petite discussion pour faire passer le temps...

Et pour ne retenir que le positif de cette période difficile, des relations de sympathie, d'amitié se sont nouées ou renouées avec les plus fragiles et/ou démunis de notre commune. Des habitudes se sont mises en place, des trésors de stratégie et techniques afin de communiquer et d'agir, toujours à distance et avec précautions, ont été déployés.

La plupart des habitants reconnaissant la chance que nous avons de vivre dans une commune rurale, avec des jardins et des terrasses.

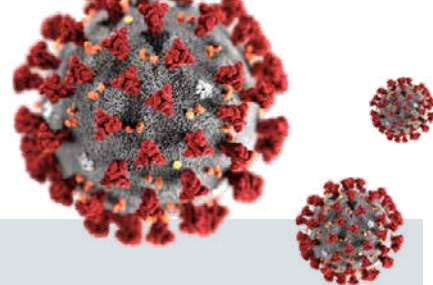
LE DÉCONFINEMENT

A partir du 11 mai 2020, nous avons pu à nouveau nous déplacer plus librement, mais le port du masque était fortement recommandé et même obligatoire dans de nombreux lieux. 700 masques en tissu, homologués AFNOR, offerts par le département de Saône-et-Loire ont alors été distribués par les élus à toute la population de La Chapelle-Saint-Sauveur (*aux personnes âgées de plus de six ans*). Une seconde distribution de masques offerts par la municipalité eut lieu quelques semaines plus tard.

La reprise de l'école, pour les élèves volontaires, le 18 mai, s'est bien passée. La distanciation en récréation fut compliquée pour tous, mais les enfants se sont montrés soucieux de bien faire et attentifs aux remarques des adultes. Les enseignants ont assuré à temps plein le travail à la maison et en classe. Progressivement de nouvelles arrivées se sont faites pour répondre à la demande des familles jusqu'au 22 juin. Tous les enfants qui le souhaitaient ont pu être accueillis à l'école ce qui est une grande satisfaction pour l'équipe enseignante.

Depuis le 22 juin, la présence des élèves en classe est redevenue obligatoire, dans le respect des gestes barrières.





La Mie d' la Bresse

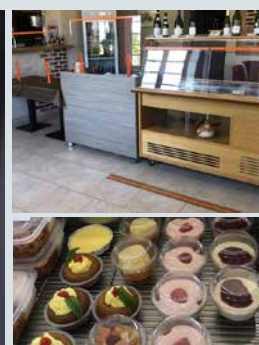
La boulangerie La Mie d' la Bresse, est restée ouverte pendant toute cette période particulière et a su très vite s'adapter, protégeant employés et clients.

Merci à Fabrice et toute son équipe !

L'Auberge de la Chapelle

L' auberge de la Chapelle, dès le 11 mai s'est, elle aussi, adaptée et a rouvert, proposant une restauration à emporter très appréciée. Notre bourg retrouvait un peu d'animation et cela fit chaud au cœur de tout le monde.

Merci à Pierrette et Dédé !



Les Manifestations

En raison de la crise sanitaire, de nombreuses manifestations ont dû être annulées

■ Kermesse	Dimanche 2 août 2020 : ANNULÉE
■ Eté de Karoutcho	7, 8 & 9 août 2020 : ANNULÉ
■ Fête de la transition	Dimanche 9 août 2020: ANNULÉE
■ Concours de pétanque	Samedi 29 août 2020 : ANNULÉ



MAINTENU*

Eglise de LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR CONCERT

Commenté de musique baroque - Samedi 29 août 2020 à 20 h



MAINTENUE*

Les 4,5 & 6 septembre 2020, aura lieu la **23^{ème} édition des Routes du Jura**. Elle passera sur notre commune le dimanche 6 septembre à partir de 9h40 (rue du Lomeau, rue de Chavenne, Chavenotte, Masse, rue du Bourgneuf, rue de la Dombe). Cette manifestation est une randonnée touristique de navigation et de régularité pour voitures anciennes et de collection. La moyenne est toujours inférieure à 50Km/h. Cette manifestation est inscrite au calendrier international de la Fédération Internationale des Véhicules Anciens. Cette manifestation est également une manche du Trophée Historique des Régions de France.

■ Vide grenier	Dimanche 6 septembre 2020
----------------	---------------------------

MAINTENU*

■ Repas des aînés	Dimanche 13 septembre 2020 : ANNULÉ
-------------------	--

* Informations dans les semaines à venir
(mairie, point d'information touristique, panneaux, journaux...)

**MAIRIE**

Tél. 03 85 74 51 23

Horaires d'ouverture au public

Mardi, jeudi, vendredi et samedi, de 9h à 12h

**AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Tél. 03 85 74 51 09

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au samedi de 9h10 à 11h 30

**ECOLE MATERNELLE**

Tél. 03 85 74 50 78

ECOLE PRIMAIRE

Tél. 03 85 74 50 39

**COLLÈGE PIERRE VAUX DE PIERRE DE BRESSE**

Tél. 03 85 76 29 20

Urgences médicales :	15
Centre antipoison et de toxicovigilance :	04 72 11 69 11 (Centre de Lyon)
Police :	17
Pompiers :	18
GDF – Sécurité Dépannage :	0810 433 071
EDF – Sécurité Dépannage :	0810 333 071

LA VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION	RESPONSABLE	TÉLÉPHONE
KAROUTCHO	Eve RETORRE	06 83 89 61 66
AMITIE PARTAGEE	Henri CHAUMAY	03 58 18 44 83
ANCIENS COMBATTANTS	Daniel RABUT	03 85 74 50 72
ASSOC. LOISIRS DES MOREAUX	Bruno MAUPAS	09 64 09 78 85
ASSOC. DES CHASSEURS	Jean-Luc BLANCHOT	03 85 74 55 79
ASSOC. DES PARENTS D'ELEVES	Cédric MAURY	06 26 44 25 49
ASSOC. PECHE ET LOISIRS	Jean-Pierre BOISSARD	03 85 74 50 49
BRESSE TRANSITION	Marc SIMIDE	03 85 74 53 71
CLUB DES AINES	Jean Noël DUSSET	03 85 74 54 78
COMPAGNIE des ASTRES	Camille BEDEL	03 85 74 58 44
GYM LOISIRS	Marie-Thérèse PICARD	03 85 74 50 64
YETO LE BOIBIEN	Jean-Guy GAROT	03 85 74 50 14
CANTINE SCOLAIRE	Laura BOIVIN	06 31 45 32 78



La maîtrise de la prolifération de l'ambroisie est un objectif important, en terme de santé publique, de biodiversité végétale, de rendement agricole et d'aspect paysager. Les graines produites en grande quantité, sont viables entre 10 et 30 ans. Cela impose aux gestionnaires un suivi sur le long terme des sites connus et des mesures de prévention des introductions

(cartographie annuelle, information, nettoyage des engins agricoles et BTP, vigilance des transports de terre ou de gravats, obligations des différents cahiers des charges liés au sol, mesures coercitives au titre de la santé publique, ...)



L'ambroisie représente une réelle menace pour la biodiversité. Elle envahit très rapidement les espaces, d'autant plus quand ils sont dénudés et qu'elle concurrence nos espèces locales.

Elle représente également une nuisance pour l'agriculture, car elle réduit le rendement des récoltes et diminue leur qualité.

Une terre collante et les récoltes d'automne peuvent participer à la dissémination des graines d'ambroisie.

Il est important de signaler la présence de l' Ambroisie

au propriétaire du terrain et au Maire de votre commune,

qui en fera retour à la FREDON-FC ;

un formulaire de signalement est disponible sur www.conservatoire-botanique-fc.org.



**Fédération Régionale
de Défense Contre les
Organismes Nuisibles**

AMBROISIE

La lutte contre l'Ambroisie en Bourgogne-Franche-Comté

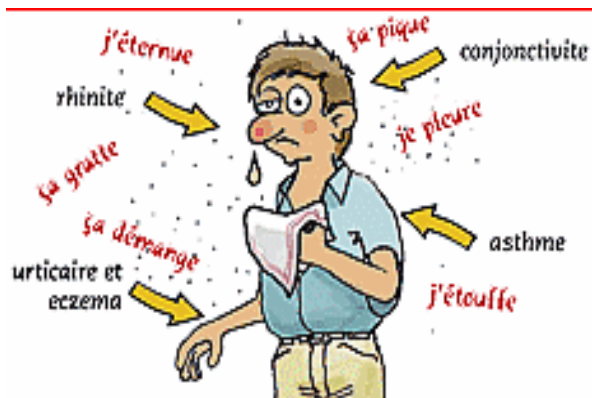


ATTENTION ALLERGIES !

« De nombreuses espèces végétales peuvent causer de graves problèmes de santé chez l'homme. C'est le cas de l'ambroisie, espèce végétale invasive fortement allergisante »

Origine et historique

La plante est originaire d'Amérique du Nord. Observée pour la première fois en France en 1865 dans la vallée de la Loire, suite à l'importation de fourrage, ce n'est qu'avec les grands travaux d'aménagement du territoire d'après guerre et les conséquences des changements globaux, qu'elle va réellement se propager. **Depuis une dizaine d'années, l'espèce progresse rapidement en direction de tous les territoires limitrophes par le transport de terre souillée, des engins agricoles et BTP, le ruissellement de l'eau, l'agraineage d'oiseaux,**



L'ambroisie une plante sauvage problématique pour la santé : son pollen provoque de graves allergies!

L'ambroisie, à sa floraison (mi-août), libère du pollen en grande quantité, responsable de réactions allergiques. Dès que les taux de pollen atteignent 5 grains/m³ d'air par semaine, les personnes sensibles peuvent présenter une **RHINITE**, associée à une **CONJONCTIVITE** ou à une **TRACHEITE** mais aussi pour certains un **ASTHME** parfois très grave. Certaines personnes ont aussi de **l'URTICAIRE** ou de **l'ECZEMA**, ou encore une certaine **fatigue** et des **troubles du sommeil**.

Situation en Franche-Comté

Le nombre de personnes sensibles est proportionnel à la présence de l'ambroisie sur notre territoire. **Une part croissante de la population sera sensible** en cas d'exposition.

Aide à la reconnaissance



Objectifs de l'action

- Réduire l'exposition aux pollens des personnes allergiques ou susceptibles de le devenir par une lutte avant floraison.
- Limiter l'extension de l'adventice (lutte avant formation des graines).



**« L'affaire de tous,
la responsabilité
de chacun »**

Entre Adam et Eve cela n'a plus été quand
il s'est rendu compte qu'elle l'avait pris
pour une pomme !



Rions un peu !



Réfléchissons un peu !

Facile

	1	5		8				2
	2				9			
7		9			4	5	1	
2	6		9	3		1	4	
			8	1	6			
	9	1		7	2		5	6
	7	8	6			2		5
			3				5	
6				9		4	8	

Moyen

	1	5		8				2
	2				9			
7		9			4	5	1	
2	6		9	3		1	4	
			8	1	6			
	9	1		7	2		5	6
	7	8	6			2		5
			3				5	
6				9		4	8	



Utiliser la tondeuse, la débroussailleuse, tronçonneuse ou autres outils à moteur.... peut devenir une nuisance sonore pour le voisinage et obéit donc à quelques règles pas toujours respectées. En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants. Afin d'entretenir les bonnes relations de voisinage, pensez à ne pas utiliser ces outils en dehors des créneaux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : 08h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30

Le samedi : 09h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00

Le dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00

ELAGAGE

C'est aux propriétaires que revient l'entretien des haies en bordure de voiries afin de ne pas gêner la circulation. Si le département ou la commune entretiennent et élaguent les haies aux abords des routes et chemins, n'oubliez pas qu'ensuite, c'est au propriétaire que revient le ramassage des branchages entre sa haie et la voirie.



**RAPPEL
IMPORTANT**

HORAIRES DÉCHETTERIE de Pierre de Bresse

En été (à partir du 1^{er} mars)

Lundi et samedi : 8h à 12h et 14h à 18h

Mardi : 8h à 12h

Mercredi : 13h30 à 18h

En hiver (à partir du 1^{er} novembre)

Lundi et samedi : 9h à 12h et 14h à 17h

Mardi : 9h à 12h

Mercredi : 13h30 à 17h

HORAIRES DÉCHETTERIE de Dampierre en Bresse

En été (mars à octobre)

Lundi et samedi : 8h à 12h et 14h à 18h

Mercredi : 13h30 à 18h

En hiver (novembre à février)

Lundi et samedi : 9h à 12h et 14h à 17h

Mercredi : 13h30 à 17h

Dans notre commune, les ordures ménagères sont ramassées le jeudi matin.

Si le jeudi est férié, la collecte se fait le samedi qui suit.

DIVAGATION DE CHIENS

Gardez bien vos chiens sous contrôle, ne les laissez pas divaguer. C'est à vous de jouer votre rôle, si, comme nous tous, vous les aimez !



